



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLEE GENERALE
72^{ème} session
Rome, 5 décembre 2013

UNIDROIT 2013
A.G.(72) 7 rév.
Original: anglais/français
novembre 2013

Point n° 9 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

ANNEXE

**CONTRIBUTIONS A UNIDROIT POUR 2012 ET LES EXERCICES FINANCIERS
PRECEDENTS EN EURO
RESTANT A PAYER AU 22 NOVEMBRE 2013**

	1999-2009	2010	2011	2012	TOTAL
Bolivie ¹	91.885,00	12.250,00	12.250,00	12.250,00	128.635,00
Iran ²				19.600,00	19.600,00
Pakistan ³				2.243,64	2.243,64
Roumanie ⁴				7.350,00	7.350,00
Serbie ⁵		12.250,00			12.250,00
Venezuela				17.556,07	17.556,07
Total		24.500,00	12.250,00	58.999,71	187.634,71

¹ La Bolivie doit actuellement à UNIDROIT un peu plus que dix ans de contributions statutaires. Lors de sa 71^{ème} session (Rome, 29 novembre 2012), l'Assemblée Générale a décidé que la Bolivie serait considérée comme étant un Etat inactif et a suivi la recommandation de la Commission des Finances (70^{ème} session, 29 septembre 2011) que le Secrétariat ne devrait plus tenir compte des contributions dues par la Bolivie lors de l'établissement du budget pour les exercices futurs.

² La République islamique d'Iran doit actuellement à UNIDROIT une année de contribution statutaire (sans compter 2013).

³ Le montant dû par le Pakistan représente la différence résiduelle entre les contributions dues et les paiements effectués (sans compter 2013).

⁴ La Roumanie a été reclassée en 2012 dans une Catégorie supérieure du tableau des contributions du budget d'UNIDROIT mais a payé la même contribution qu'en 2011. Le montant dû par la Roumanie représente la différence.

⁵ La Serbie doit actuellement une année de contribution statutaire (sans compter 2013).